



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 30 août 2011 à 17 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Andrée Loyer, greffier-adjoint.

CE-2011-1392*

FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA RUE GAMELIN - ENTRE LA PROMENADE DE LA GATINEAU ET LA RUE DES FÉES - DISTRICT ELECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 1983 intervenait une série d'entente entre la Commission de la capitale nationale et la Ville de Hull, permettant l'aménagement de part et d'autre de voies de circulation, parcs et espaces vert et certains équipements communautaires;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes prévoyaient, entre autres, que la portion de la rue Gamelin en référence, soit entre la promenade de la Gatineau et la rue des Fées, serait éventuellement fermée à la circulation et intégrée au parc de la Gatineau, avec des aménagements paysagers s'harmonisant au terrain avoisinant;

CONSIDÉRANT QUE la CCN entend privilégier d'autres façons d'accéder au Parc de la Gatineau et que, pour des raisons environnementales elle veut revégétaliser cette portion du parc;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Saint-Raymond a été aménagé selon la planification prévue et le boulevard des Allumettières a été construit et complété à quatre voies;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation constante du nombre de voitures empruntant ce tronçon a des répercussions sur la qualité de vie des riverains, notamment au niveau du bruit, de la sécurité et de la pollution;

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de la Ville de Gatineau vise à « Assurer l'intégration du patrimoine naturel à un milieu bâti de qualité par la mise en valeur des espaces verts et bleus exceptionnels et une gestion durable des ressources »;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur de la rue des Fées ont exprimé à plusieurs reprises, et plus récemment par pétition, une demande à l'effet de procéder effectivement à la fermeture du tronçon de la rue Gamelin, entre la promenade de la Gatineau et la rue des Fées, tout en conservant un lien cyclable avec le secteur du Plateau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de :

- décréter et autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Gamelin, entre la promenade de la Gatineau et la rue des Fées;
- mandater la Direction générale d'informer les usagers du Parc et les automobilistes empruntant ce tronçon de sa fermeture prochaine;
- mandater la Direction générale à déposer une demande à la Commission de la capitale nationale visant à maintenir et à aménager, en lieu et place de la rue présentement existante, une piste multifonctionnelle (piétons/cyclistes) afin de conserver un lien avec le quartier du Plateau.

Monsieur le président demande le vote.

Pour

Monsieur Luc Montreuil
Monsieur Denis Tassé
Monsieur Alain Riel

Contre

Madame Denise Laferrière

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2011-1393*

ADJUDICATION - SOUMISSION PUBLIQUE - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 25 500 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation en vertu des règlements numéros :

Ex-Ville de Gatineau

828-94

Nouvelle Ville de Gatineau

94-2003, 112-2003, 139-2003, 148-2003, 149-2003, 156-2003, 161-2003, 178-2003, 192-2008, 195-2004, 201-2004, 233-2004, 241-2006, 243-2004, 249-2004, 267-2006, 269-2005, 273-2005, 274-2005, 275-2005, 277-2005, 334-2006, 335-2006, 349-2008, 350-2007, 354-2006, 363-2006, 383-2007, 384-2007, 391-2007, 396-2008, 401-2007, 402-2007, 404-2007, 408-2007, 409-2007, 426-2007, 429-2008, 435-2007, 454-2008, 460-2008, 476-2008, 488-2008, 604-2008, 611-2009, 612-2009, 616-2009, 628-2009, 632-2009, 643-2010, 648-2010, 655-2010, 661-2010, 666-2010, 670-2010, 676-2011, 392-2007, 495-2008 et 635-2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 25 500 000 \$ en date du 14 septembre 2011;

CONSIDÉRANT cette demande, la Ville de Gatineau a reçu les soumissions ci-dessous :

1 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
Escompte	Montant	Taux	Année	Loyer
98,04000 %	913 000 \$	1,40 %	2012	3,67713 %
	942 000 \$	1,55 %	2013	
	970 000 \$	1,75 %	2014	
	1 000 000 \$	2,20 %	2015	
	5 488 000 \$	2,75 %	2016	
	16 187 000 \$	3,60 %	2021	

2 – VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.				
Escompte	Montant	Taux	Année	Loyer
98,02000 %	913 000 \$	1,50 %	2012	3,72197 %
	942 000 \$	1,75 %	2013	
	970 000 \$	2,00 %	2014	
	1 000 000 \$	2,30 %	2015	
	5 488 000 \$	2,70 %	2016	
	16 187 000 \$	3,65 %	2021	

3 – MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. SCOTIA CAPITAUX INC. RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.				
Escompte	Montant	Taux	Année	Loyer
98,33800 %	913 000 \$	1,60 %	2012	3,78694 %
	942 000 \$	1,75 %	2013	
	970 000 \$	2,00 %	2014	
	1 000 000 \$	2,30 %	2015	
	5 488 000 \$	2,65 %	2016	
	16 187 000 \$	3,80 %	2021	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que l'émission d'obligations au montant de 25 500 000 \$ de la Ville de Gatineau soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;
- de demander à cette dernière de mandater les Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 25 500 000 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS inc., agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, soient autorisés à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et les Services de dépôt et de compensation CDS inc. ;
- d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS inc. procèdent au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinés aux entreprises ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif